



MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

- PERSONNELS ENSEIGNANTS
- PERSONNELS D'ÉDUCATION
- PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ANNEXES



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SOMMAIRE des ANNEXES

➤ Annexes formulaires à compléter

[Annexe 1](#) : Affectation des adjoints d'enseignement, des certifiés, des agrégés en LP y compris sur poste chaire implanté en LP

[Annexe 2](#) : Fiche de rattachement administratif destinée aux personnels affectés en extension sur zone de remplacement

[Annexe 3](#) : Candidature à un poste spécifique académique ouvert aux enseignants quelle que soit leur discipline

[Annexe 4](#) : Réaffectation après reconversion

[Annexe 5](#) : Demande d'affectation prioritaire au titre du handicap

[Annexe 6](#) : Demande de réaffectation sur l'établissement d'origine suite à une mesure de carte scolaire

➤ Annexes d'information

[Annexe 7](#) : Coordonnées maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

[Annexe 8](#) : Accueil, information et adresses fonctionnelles

[Annexe 9](#) : Pièces justificatives à produire

[Annexe 10](#) : Fiche de simulation de barème

☞ Utilisation des annexes

- Chaque annexe formulaire est téléchargeable individuellement : elle peut être imprimable **ou** saisie en ligne
- Dans le cas d'une saisie en ligne, une possibilité est offerte (mais reste facultative) de signer le document, en créant une signature électronique

Demande d'affectation à titre définitif en LP

☞ Cette fiche concerne les **adjoints d'enseignement, certifiés, agrégés** souhaitant un poste définitif en LP, poste chaire compris.

Nom :

Prénom :

Discipline :

Cette demande correspond aux vœux suivants : (*)
(Porter ci-dessous le n° du vœu et de son libellé précis)

Rang du vœu : Libellé :

Fait à Le

Signature de l'intéressé(e) :

(*) Cette rubrique doit correspondre à la saisie effectuée sur SIAM. Le vœu portant sur un établissement professionnel peut être inclus dans un vœu large concernant tout type d'établissement.

Ex : madame « X » demande « tout type d'établissement » y compris les établissements professionnels de Valence. Elle doit reporter ce vœu sur la présente fiche. En revanche, si elle ne souhaite sur le vœu Valence que des lycées ou des collèges, elle ne doit pas faire figurer ce vœu sur la présente fiche.

Fiche de rattachement administratif

☞ Fiche exclusivement réservée aux personnels **affectés en extension sur zone de remplacement**.

Discipline :

Nom :

Prénom :

Grade :

Zone de remplacement :

Préférences* :

1)

2)

3)

4)

5)

Fait à Le

Signature de l'intéressé(e)

A renvoyer dès communication des résultats et au plus tard le **24 juin 2020** par mél
(preferences-rattachement-TZR@ac-grenoble.fr)

(*) Les préférences portent sur des établissements, des communes, ou des groupements de communes.

Candidature à un poste spécifique académique (SPEA)

A renvoyer par courrier électronique à (mvt-spea@ac-grenoble.fr) pour le mardi 14 avril 2020

☞ Cette fiche est réservée aux seuls postes spécifiques ouverts à tous les personnels enseignants indépendamment de leur discipline, et ne pouvant, de ce fait, faire l'objet de la saisie d'un vœu dans I-prof.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Corps : agrégés certifiés PLP CPE PSYEN PEPS

Grade :

Discipline de recrutement :

Certification détenue : FLE DNL 2 CASH CAPPEI autre :

Etablissement d'exercice 2019 - 2020

.....

Participez-vous simultanément au mouvement intra académique en plus de cette candidature ? : Oui Non

Formuler les vœux SPEA suivants :

Ordre des vœux	Code de l'établissement	Nom de l'établissement	Type de poste (code correspondant au mouvement SPEA)
Voeu 1			
Voeu 2			
Voeu 3			
Voeu 4			
Voeu 5			

A renvoyer par courrier électronique à (mvt-spea@ac-grenoble.fr) pour le **mardi 14 avril 2020**

Pièces jointes à fournir :

- C.V.
- Lettre de motivation
- Certification ou toute pièce montrant l'adéquation au profil recherché

Réaffectation après reconversion

☞ Cette fiche concerne exclusivement les personnes ayant effectué, dans le cadre d'un protocole de reconversion, un **changement de discipline ou de corps**, validé par les corps d'inspection et accepté par le ministère.

Nom :

Prénom :

Discipline d'origine :

Discipline d'accueil :

Corps d'origine : Agrégé Certifié PLP PEPS PSYEN Autres

Corps d'accueil : Agrégé Certifié PLP PEPS PSYEN Autres

Demande à bénéficier de la bonification de 1000 points sur :

Les vœux correspondant à mon ancienne affectation à titre définitif.

Préciser l'établissement

ou

Les vœux correspondant à mon affectation de stage ou de reconversion

Préciser l'établissement

Rappel : cette attribution suppose que l'agent demande **tout type d'établissement** où il peut être statutairement affecté.

Fait à

Le

Signature de l'intéressé(e) :

Demande d'affectation prioritaire au titre du handicap

☞ Cette fiche concerne les agents **titulaires d'une RQTH** sollicitant une demande d'affectation prioritaire en raison :

- de leur handicap
- du handicap de leur conjoint
- du handicap ou de la maladie exigeant un suivi médical particulier d'un enfant

NUMEN

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse personnelle :

Tél / Fax / Mail

Situation familiale : Célibataire Marié Vie maritale PACS Séparé Divorcé Veuf(ve)

Nombre d'enfants mineurs à charge :

Situation professionnelle du conjoint : Activité professionnelle Demandeur d'emploi

Département et/ou commune d'exercice :

Position actuelle : Activité Détachement Disponibilité Congé parental Autre situation

Corps/grade/discipline ou spécialité.....

- **Titulaire du poste** : Etablissement Zone de remplacement

Etablissement à titre définitif 2019-2020

- **Affecté(e) à titre provisoire** : Etablissement Zone de remplacement

Etablissement d'exercice à titre provisoire 2019-2020

- **Stagiaire** :

Etablissement d'exercice à titre provisoire 2019-2020

Partie réservée au service médico-social- AVIS :

PRIORITAIRE **FAVORABLE AFA** **NON PRIORITAIRE**

Observations :

Contre-indication aux déplacements : Oui Non

Conditions géographiques imposées par l'état de santé ou l'environnement social :

.....

Conditions particulières de travail – avis complémentaire :

.....

Date et signature du Service médical:

☞ Fiche à joindre au dossier à renvoyer au plus tard le **mardi 7 avril 2020**.

☞ [Voir la composition du dossier](#)

Demande de réaffectation sur l'établissement d'origine suite à une mesure de carte scolaire

☞ Ce document est réservé aux personnels qui ont fait, dans le passé, l'objet d'une mesure de carte scolaire et demandent à bénéficier du **droit à bonification illimité** pour être réaffecté dans leur établissement d'origine.

Nom :

Prénom :

Grade : Agrégé Certifié PLP PEPS PSYEN

Discipline :

A fait l'objet d'une mesure de carte scolaire lors de la rentrée dans l'établissement ou la zone de remplacement :

Affectation en établissement :

Code établissement : Libellé :

Affectation en zone de remplacement :

Code de la zone : Libellé :

Demande à bénéficier de la bonification de 1500 points pour y être réaffecté.

Fait à

Le

Signature de l'intéressé(e) :

Coordonnées des maisons départementales des personnes handicapées
--

ADRESSE	TELEPHONE	Adresse Mail
<p style="text-align: center;"><u>ARDECHE</u></p> <p style="text-align: center;">Pôle Astier Froment BP 606 07006 – PRIVAS Cedex</p>	0 800 070 700	mdph@ardeche.fr
<p style="text-align: center;"><u>DROME</u></p> <p style="text-align: center;">Parc de Lautagne 42C, avenue Langories BP 145 26905 – VALENCE CEDEX 9</p>	04 75 79 70 09	Mdph@ladrome.fr
<p style="text-align: center;"><u>ISERE</u></p> <p style="text-align: center;">15, avenue Doyen Louis Weil BP 337 38010 – GRENOBLE CEDEX 1</p>	04-38-12-48-48	mda38@isere.fr
<p style="text-align: center;"><u>SAVOIE</u></p> <p style="text-align: center;">110 rue Sainte Rose 73000 – CHAMBERY</p>	04-79-75-39-60	mdph73@mdph73.fr
<p style="text-align: center;"><u>HAUTE SAVOIE</u></p> <p style="text-align: center;">26, avenue de Chevène CS 20123 74003 – ANNECY cedex</p>	04-50-33-22-50	mdph@mdph74.fr

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGOIREMENT POUR OBTENIR LA BONIFICATION			
Libellé élément de barème	Pièces justificatives à fournir		
Situation professionnelle	Ex titulaire d'un corps de personnel enseignant, d'éducation ou PSYEN ne pouvant être maintenu sur son poste à l'issue d'un concours ou d'une inscription sur une liste d'aptitude	ARRETE DERNIERE AFFECTATION	
	Agents ayant effectué dans le cadre d'un protocole de reconversion un changement de discipline ou changement de corps sans possibilité de maintien sur le poste	ANNEXE 4	
	Affectation à l'issue d'une première année en détachement dans un corps de personnel d'enseignement ou d'éducation	ARRETE DERNIERE AFFECTATION (ne concerne que les personnels anciennement hors éducation nationale)	
situation familiale	Rapprochement de conjoints sur la résidence professionnelle ou privée du conjoint	<p>Agents mariés sans enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie du livret de famille ou extrait de l'acte de mariage <p>Agents mariés avec enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie intégrale du livret de famille ou copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou certificat médical attestant d'une grossesse ayant débuté au plus tard le 31/12/2019 - le dernier avis d'imposition dans le cas d'un enfant à charge sans lien de parenté <p>Agents pacsés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation de PACS à laquelle doit être joint un extrait d'acte de naissance délivré postérieurement au 31/08/2019 ou toute autre pièce permettant d'attester de la non dissolution du PACS à cette date et portant l'identité du partenaire accompagnée éventuellement du livret de famille ou de l'acte de naissance du ou des enfants ou certificat médical attestant d'une grossesse ayant débuté au plus tard le 31/12/2019 ou du dernier avis d'imposition dans le cas d'un enfant à charge sans lien de parenté <p>Concubins avec enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou copie du livret de famille ou certificat médical attestant d'une grossesse ayant débuté au plus tard le 31/12/2019 accompagné d'une attestation de reconnaissance anticipée établie au plus tard le 31/12/2019 - le dernier avis d'imposition dans le cas d'un enfant à charge sans lien de parenté 	<p>Pièces liées à la situation professionnelle du conjoint ou de l'ex conjoint : toute pièce utile s'y rattachant : quittance de loyer, facture EDF, copie du bail etc....</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation de l'activité professionnelle du conjoint établie par l'employeur (sauf si celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale) datant de moins de trois mois. Ce document doit être un original, il comportera obligatoirement le numéro SIRET de l'entreprise et ses coordonnées. Il précisera la date d'embauche, la durée de travail accomplie mensuellement. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - un contrat de travail de plus de trois mois accompagné du dernier bulletin de salaire, - une promesse d'embauche : elle devra comporter le lieu de travail, l'emploi proposé (avec la définition duposte), la date d'entrée en fonction envisagée et la rémunération <p>Pour les conjoints de commerçants, de travailleurs indépendants, d'auto-entrepreneurs ou de chefs d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscription à la chambre de commerce, à un ordre médical, à l'URSSAF, déclaration de revenus portant mention de l'activité professionnelle, bail commercial et preuves d'achat de matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation récente de produits ou de prestations. Ces documents devront être récents. <p>En cas de chômage, une attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31/08/2017 et une attestation récente d'inscription au pôle emploi</p> <p>Pour les étudiants : pour les étudiants engagés dans un cursus d'au minimum trois années au sein d'un établissement de formation diplômante recrutant exclusivement sur concours, toutes pièces pouvant être délivrées par l'établissement de formation justifiant la situation (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours, etc...)</p> <p>Pour les formations professionnelles, les contrats d'ATER, de moniteur ou de doctorant contractuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie du contrat précisant la date de début de la formation ainsi que sa durée, et les bulletins de salaire correspondants <p>En cas de rapprochement de la résidence privée, en plus des pièces liées à la situation professionnelle du conjoint ou de l'ex conjoint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer, copie du bail...)
	Autorité parentale conjointe	photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de 18 ans à charge, décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement	toutes pièces justificatives des vœux formulés (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe
	Situation de parent isolé	photocopie du livret de famille ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)	
	Titulaire de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	RQTH	
	Mutation formulée au titre du handicap	ANNEXE 5	
politique académique	Mesures de carte scolaire antérieures	ANNEXE 6	

FICHE d'AUTO EVALUATION - BAREME 2020			
Libellé élément de barème	Modalités de calcul pour le mouvement	Type de Vœux bonifiés	
S i t u a t i o n p r o f e s s i o n n e l e	Ancienneté de service	<p><i>Classe normale</i> : 14 pts du 1^{er} au 2^e échelon + 7 pts par échelon à partir du 3^e de la classe normale</p> <p><i>Hors classe</i> : 56 pts forfaitaires + 7 pts par échelon pour les certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE) et les PSYEN</p> <p>63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors classe pour les agrégés</p> <p>Les agrégés hors classe au 4^e échelon pourront prétendre à 98 points dès qu'ils ont 2 ans d'ancienneté dans cet échelon</p> <p><i>Classe exceptionnelle</i></p> <p>77 points forfaitaires</p> <p>+ 7 points par échelon de la classe exceptionnelle, bonification plafonnée à 98 points</p>	Tous vœux
	Ancienneté de poste	20 pts/an + 50 points par tranche de 4 ans	Tous vœux
	Bonification fonctions de remplacement	20 pts/an + 50 points par tranche de 4 ans	Tous les vœux
	Ex titulaire d'un corps de personnel enseignant, d'éducation ou PSYEN ne pouvant être maintenu sur son poste à l'issue d'un concours ou d'une inscription sur une liste d'aptitude	1000 pts	GEO, GEO limitrophes, DPT (de l'ancienne affectation), ACA
	Stagiaires ex titulaire non enseignant de l'éducation nationale	1000 pts	Sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT correspondant à l'ancienne affectation, ACA
	Stagiaires ayant des services de non titulaires	150 pts jusqu'au 3 ^e échelon 165 pts au 4 ^e échelon 180 pts au 5 ^e échelon et au-delà	Tous vœux
	Agents ayant effectué un changement de discipline sans changement de corps ni protocole de reconversion	1000 pts	Sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, ACA ou ZRE, ZRE limitrophes, ZRD, ZRA
	Agents ayant effectué dans le cadre d'un protocole de reconversion un changement de discipline ou changement de corps sans possibilité de maintien sur le poste	1000 pts	Sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, ACA. Choix possible entre l'ancienne affectation ou l'affectation correspondant à l'année de stage ou de reconversion
	Affectation à l'issue d'une première année en détachement dans un corps de personnel d'enseignement ou d'éducation	1000 pts	sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT département correspondant à l'affectation de la 1 ^{ère} année de détachement
	Réintégration après congé parental, congé de longue durée, postes adaptés	1500 pts	sur vœux établissement, commune, GEO, DPT ou ZRE, ZRD, ZRA, ACA, (à condition de formuler le vœu correspondant à l'ancienne affectation)
	Réintégration après détachement, disponibilité	1000 pts	sur vœux DPT et ZRD correspondant à l'ancienne affectation sur vœu ACA et ZRA
Réintégration après disponibilité d'office	1500 points.	sur les vœux établissement, commune, GEO, DPT, académie pour les ex-TZR : sur les vœux ZRE, ZRD, GEO incluant la commune de l'établissement de rattachement administratif, DPT, ACA et ZRA	

FICHE d'AUTO EVALUATION - BAREME 2020			
Libellé élément de barème	Modalités de calcul pour le mouvement	Type de Vœux bonifiés	
p s e r t s u o a n t n i e o l n l e	Rapprochement de conjoints sur la résidence professionnelle ou privée du conjoint	150,2 pts + 100 pts par enfant 75 pts par année de séparation sur les vœux DPT, DPT limitrophe, ZRD, ZRD limitrophe + forfait de 75 points si les résidences professionnelles sont dans deux départements non limitrophes 37,5 pts pour une demi-année selon les conditions précisées dans la circulaire	sur vœux GEO, GEO limitrophes, DPT, DPT limitrophes, ZRE, ZRE limitrophes, ZRD, ZRD limitrophes
	Autorité parentale conjointe	150,2 pts + 100 pts par enfant	
	Situation de parent isolé	150 pts + 100 points par enfant	
	Vœu préférentiel	20 pts/an dans la limite de 100 pts	- vœu département tout type d'établissement - bonification portée à compter de 2021
	Titulaire de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	100 pts	sur les vœux de type GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA
	Mutation formulée au titre du handicap	1000 pts.	les personnels doivent obligatoirement formuler au moins un vœu GEO, tout type d'établissement
p o l i t i q u e a c a d é m i q u e	Bonification, pour un agent affecté dans un collège maintenu dans le réseau de l'éducation prioritaire comme REP+	400 pts à l'issue d'une période de 5 ans de service effectif et continu à partir de la date de nomination.	Sur tous les vœux
	Bonification pour un agent affecté dans un collège maintenu dans le réseau de l'éducation prioritaire comme REP	200 pts à l'issue d'une période de 5 ans de service effectif et continu à partir de la date de nomination.	Sur tous les vœux
	Dispositif transitoire pour les personnels arrivant d'un lycée ex-APV	Ancienneté de poste arrêtée au 31 août 2015 1 an 60 points 2 ans 120 points 3 ans 180 points 4 ans 240 points 5 ans ou 6 ans 300 points 7 ans 350 points 8 ans et plus 400 points	Sur tous les vœux
	Bonification pour les agrégés sur vœux lycée	90 pts	sur vœux COM, GEO, DPT, ACA précisant LGT, LPO, pour les seules disciplines existant aussi en collège. Les agrégés d'EPS bénéficient de cette bonification sur les vœux : COM, GEO, DPT, ACA précisant LGT - LPO et/ou LP et SEP
	Bonification « communes isolées »	500 pts	Sur la(les) commune(s) isolée(s)
	Mesure de carte scolaire de l'année	3000 pts 1500 pts	sur le vœu établissement l'année de la MCS (2020) ou sur le RAD pour les ZR. sur les vœux COM, DPT de l'ancien établissement et ACA Pour les ZR : vœu COM, DPT de l'établissement de RAD et ACA.
	Mesures de carte scolaire antérieures	1500 pts	sur le vœu établissement et sur les vœux com, GEO, département (si affecté hors de ces entités)

Légende : GEO -> groupement de communes; DPT -> Département; ACA -> académie

ZRE -> Zone remplacement; ZRD -> Zone remplacement département; ZRA -> Zone remplacement académique